

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 15h00 au gîte de la ferme des Cavaliers sur la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 2	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
28/03/2024

Délibération  
n°24\_04\_B2\_04

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**.

Diagnostic de la vulnérabilité des entreprises en zone inondable et accompagnement pour la mise en place de mesures de réduction  
Budget GEMAPI

Dans le cadre de l'axe 5 du PAPI « Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes », la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var en coopération avec celle des Alpes de Haute Provence, propose une action concernant la sensibilisation et l'accompagnement des activités économiques vulnérables au risque d'inondations. La CCI du Var a créé un parcours de prévention inondation visant à améliorer la connaissance du risque pour les entreprises et à les accompagner dans la mise en place de mesures de protections. Cette action est proposée à l'échelle du bassin versant du Verdon. Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations). C'est l'action 5.4. intitulée «Diagnostic de la vulnérabilité des entreprises en zone inondable et accompagnement pour la mise en place de mesures de réduction».

Toutes les entreprises situées dans l'atlas des zones inondables (AZI - données DREAL) sont concernées par cette action. Le parcours de prévention s'effectue en 3 étapes :

1. Sensibilisation téléphonique (appel des entreprises, sensibilisation au risque inondation, envoi du lien vers la plateforme et l'autodiagnostic)
2. Un autodiagnostic en ligne (questionnaire d'une quarantaine de questions hébergé sur une plateforme interactive, production d'un rapport avec des notes de vulnérabilité, accès à des fiches techniques pour améliorer les points faibles)
3. Une visite de consultation par un consultant expert en inondation, lorsque l'entreprise en formule la volonté à la suite de l'autodiagnostic (RDV dans les locaux, accompagnement dans la mise en place de mesures organisationnelles et structurelles, envoi d'un rapport de diagnostic permettant en cas de travaux de réduction de la vulnérabilité de prétendre au fonds Barnier pour les entreprises de moins de 20 employés, pré-remplissage d'un plan de gestion de crise permettant d'accompagner le gérant dans les comportement en période de crise)

Le déploiement opérationnel du parcours s'appuie sur la mise en place d'une plateforme en ligne qui permet de sensibiliser les entreprises au risque inondation. Basée sur une cartographie interactive permettant d'obtenir toute l'information réglementaire relative à la zone de localisation, elle recense toutes les informations importantes liées à la gestion du risque en entreprise (documentation, autodiagnostic, chiffres, historique...).

Cette action est portée en maîtrise d'ouvrage par l'EPAGE et réalisée via une convention par la CCI du Var à l'échelle du bassin versant du Verdon en partenariat avec la CCI des Alpes-de-Haute-Provence.

Coût total TTC : .....33 000 €

Subvention Etat (FPRNM – PAPI) (50 %) : ..... 16 500 €

Subvention Région (30%) : ..... 9 900 €

Autofinancement (20 %) ..... 6 600 €

L'autofinancement est partagé entre la CCAPV et DLVAgglo, via la clé de répartition du volet GEMA (ce qui donne 2 857 € pour DLVA, 3 743 € pour la CCAPV). Cette participation est réglée par l'avenant 2024 à la convention de délégation du volet PI de la compétence GEMAPI.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme



DEL24\_04\_B2\_04